

Leudelage, le 24 mars 2021

AVIS DE CIRCULATION

Réglementation temporaire de la circulation routière à l'occasion du chantier rue de la Gare à partir du vendredi, le 26 mars 2021 à 17.00 hrs

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous vous informons qu'à l'occasion du chantier de la rue de la Gare la réglementation de la circulation se fera comme suit:

1. A partir du **vendredi 26 mars 2021 à 17.00 hrs**, la rue de la Gare, entre le croisement de la rue de Cessange / rue de la Gare et le croisement rue de la Forêt / rue de la Gare sera en sens unique pour la circulation en direction de Bertrange.
2. L'entrée dans la rue des Champs de la rue de la Gare sera barrée à toute circulation. La déviation sera faite à travers le domaine Schmiseleck / Schaerfert.
3. Cela aura aussi des répercussions dans les horaires de bus et des modifications ou suppressions des arrêts de bus. Informez-vous svp auprès de **www.mobiliteit.lu**.

Veillez respecter les déviations indiquées.

Nous vous remercions dès à présent de votre compréhension.

Le Collège des Bourgmestre et Echevins

Diane BISENIUS-FEIPPEL, Bourgmestre

Jean-Paul SUNNEN, Echevin

Raphael GINDT, Echevin

Plan de circulation

à partir du vendredi 26 mars 2021 de 17.00 hrs.

